MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'administration pénitentiaire

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

QCD NANTES - Sectorisation porte 4

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 25 novembre 2026 à 12:00

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND OUEST
18 bis rue de Châtillon
CS 23131
35031 RENNES CEDEX
Tél : 0299268900

Charte
RELATIONS FOURNISSEURS
ET ACHATS RESPONSABLES
SIGNATAIRE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Sectorisation porte 4
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	7
	Délai de validité des offres	150 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 6
3.1 - Maîtrise d'œuvre 6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
3.3 - Contrôle technique 6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 8
6.1 - Documents à produire 8
6.2 - Visites sur site 10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 11
7.3 – Copie de sauvegarde 11
8 - Examen des candidatures et des offres 12
8.1 - Sélection des candidatures 12
8.2 - Attribution des marchés 12
8.3 – Négociation 13
8.4 - Suite à donner à la consultation 13
9 – Promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 13
10 - Renseignements complémentaires 14
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
10.2 - Procédures de recours 14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Sectorisation porte 4

Lieu(x) d'exécution :
Centre pénitentiaire de Nantes, 68 boulevard Albert-Einstein
44000 Nantes

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	DESAMIANTAGE Travaux de désamiantage des zones de travail
02	DEMOLITIONS - GROS-ŒUVRE Travaux de démolition et de gros-œuvre
03	OSSATURE METALLIQUE - SERRURERIE Travaux d'installation de grilles barreaudées et des postes provisoire puis définitif
04	CLOISONNEMENT - PLAFOND SUSPENDUS - PLANCHER TECHNIQUE - MENUISERIE BOIS - MOBILIER Travaux pour les aménagements intérieurs
05	REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE Travaux de finitions intérieures
06	PLOMBERIE - CLIMATISATION Travaux pour l'installation d'un sanitaire et VMC
07	ELECTRICITE CFO CFA Travaux de câblage électriques et installation d'équipements

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
45262410-8	Travaux d'assemblage d'ossatures métalliques de bâtiment

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262660-5	Travaux de désamiantage
02	45262522-6	Travaux de maçonnerie
03	45262400-5	Travaux d'assemblage d'ossatures métalliques
04	45410000-4	Travaux de plâtrerie
04	45421000-4	Travaux de menuiserie
05	45442100-8	Travaux de peinture
05	45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols
06	45330000-9	Travaux de plomberie
06	45331210-1	Travaux d'installation de ventilation
07	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

PHILIPPE RIDARD S.A.S.U.
7 square de Terre Neuve
35200 RENNES

Elle est représentée par : Philippe Ridard.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est APS - APD - PRO - ACT - DET - OPC - AOR.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE Nord Ouest Agence de Loire-Atlantique
5 rue de la Joharderie
44800 SAINT HERBLAIN

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

APAVE Nord Ouest Agence de Loire-Atlantique
5 rue de la Joharderie
44800 SAINT HERBLAIN

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Annexe 01 au CCAP : Engagement de confidentialité
- Annexe 02 au CCAP : Conditions de sécurité
- Annexe 03 au CCAP : Conditions d'accès
- Annexe 04 au CCAP : Fiche individuelle de renseignement
- Annexe 05 au CCAP : Certificat de visite
- Annexe 06 au CCAP : EDIFLEX
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution (voir CCTP lot 0)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le rapport initial du contrôleur technique (RICT)

Les pièces confidentielles :
- Les plans
- Les annexes

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Les pièces confidentielles pour des raisons tenant à la sécurité pénitentiaire, sont accessibles une fois l'attestation de confidentialité transmise par mail à l'adresse suivante :
uamp.disp-rennes@justice.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté

à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

6.1.1 Pièces de la candidature dans le sous-dossier nommé : PARTIE ADMINISTRATIVE

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	OUI
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	OUI

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration d'une assurance civile et décennale.	Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.1.2 Pièces de l'offre dans le sous-dossier nommé : PARTIE TECHNIQUE

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non
Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets	Non
Annexe 01 au CCAP – Engagement de confidentialité	Oui
Annexe 02 au CCAP - Consignes de sécurité	Oui
Annexe 03 au CCAP - Conditions d'accès	Oui
Annexe 04 au CCAP - Fiche individuelle de renseignement	Oui
Annexe 05 au CCAP - Certificat de visite	Oui
Annexe 06 au CCAP - EDIFLEX	Oui
Calendrier prévisionnel défini par le maître d'ouvrage	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
Une réunion d'information suivie d'une visite du site sera fixée ultérieurement.

Pour des raisons de sécurité, une demande de visite intégrant une copie des pièces d'identité devra être transmise a minima 72 heures avant la date de visite aux adresses suivantes :
• antoine.rousseau@justice.fr
• odile.ernoult@justice.fr

Lors de la visite, le candidat se présente 15 minutes avant l'heure au poste de contrôle. Il est précisé que :
• Seules deux personnes par entreprises sont autorisées pour la visite
• Les téléphones portables, les appareils photos, les ordinateurs et plus généralement tout appareil permettant de prendre des photos sont interdits pour la visite.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement :
- les pièces de la candidature PARTIE ADMINISTRATIVE
- les pièces de l'offre PARTIE TECHNIQUE
définies à l'article 6.1 du présent règlement de la consultation

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7.3 – Copie de sauvegarde

La copie de sauvegarde pourra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à l'adresse suivante :

DISP de Rennes
DBF/UAMP
18 bis, rue de Châtillon – 35000 Rennes
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
(sauf week-end et jours fériés)

Il devra comprendre, sur un support physique électronique (DVD ROM, CD ROM, clef USB) les mêmes fichiers que le pli remis sur le profil d'acheteur.

Il devra porter une étiquette avec les mentions :

QCD NANTES - Sectorisation porte 4
(RAISON SOCIALE DU CANDIDAT)
COPIE DE SAUVEGARDE
NE PAS OUVRIR

Le pli contenant la copie de sauvegarde devra être transmis dans les mêmes délais.

Les copies de sauvegarde qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que, remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas exploitées.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations.	40.0 %
2-Valeur technique.	50.0 %
2.1-Organisation générale avec les moyens techniques et humains spécifiquement alloués au chantier (équipes : nom, qualification et expériences).	*30.0 %*
2.2-Valeur technique dont qualité des produits et matériaux.	*20.0 %*
3-Performance environnementale	10.0 %
Performance environnementale liée à la valorisation des déchets de chantier, la réduction des nuisances et la durabilité des équipements.	

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Précisions sur la notation :

1- Prix des prestations sur 40 pts :
L'offre la moins onéreuse (exceptée celle qualifiée d'anormalement basse) se verra attribuer la note maximale de 40 pts. Pour les autres offres, elles seront la manière suivante :

Note offre examinée = [(offre la meilleur x 40) / offre examinée]

2- Valeur technique sur 50 pts :

Sous-critère 2.1, sur 30 pts : noté par pas de 5 pts ; de Très bon 30/30, jusqu'à Insuffisant 5/30.

Sous-critère 2.2, sur 20 pts : noté par pas de 5 pts de ; Très bon 20/20, jusqu'à Insuffisant 5/20.

3- Performance environnementale sur 10 pts :

Noté par pas de 2 pts de ; Très bon 10/10, jusqu'à Insuffisant 2/10.

8.3 – Négociation

S'agissant d'une procédure adaptée, après l'analyse des offres, l'acheteur a :

- Soit la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres, sans négociation.
- Soit la possibilité d'inviter l'ensemble des soumissionnaires à négocier, puis à remettre une nouvelle offre.

A chaque tour, le pouvoir adjudicateur analyse les offres (initiales ou négociées successives) selon les mêmes critères et la même méthode. Les critères ne sont pas négociables.

La négociation peut prendre la forme d'un échange écrit sur la plateforme PLACE ou d'une réunion de négociation.

8.4 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les formes et conditions de la négociation seront identiques pour les candidats admis à négocier ; ils en seront informés par tout moyen électronique après l'analyse des offres. Les négociations pourront être menées par l'intermédiaire du portail de dématérialisation PLACE.
A l'issue des négociations, le candidat devra faire parvenir à l'acheteur sa nouvelle proposition signée. Cette dernière proposition sera prise en compte pour la sélection finale.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 – Promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le ministère de la Justice est engagé dans une démarche de promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A ce titre, il est attentif dans le choix de ses contractants comme dans la réalisation des prestations, au respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière.

En application de l'article L.2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit s'engager, au titre de l'exécution du marché, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, ainsi que de promotion de l'égalité des chances et de la diversité, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes (éga-conditionnalité).

La promotion de la diversité s'entend comme l'ensemble des moyens permettant de garantir l'égalité réelle de traitement entre tous les individus dans le domaine de l'emploi, indépendamment de leurs différences. Elle regroupe des actions de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances ».

La prise en compte de l'égalité femmes-hommes doit être limitée aux prestations qui font l'objet du marché et aux moyens humains affectés à l'exécution des prestations dudit contrat. Dès lors, l'attributaire doit impérativement renseigner le questionnaire disponible via le lien ci-dessous, avant la date de notification du marché : https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/ENQUETES-JUSTICE/Diversite_Discriminations_Egalite_2021/questionnaire.htm

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES
3 Contour de la Motte
35000 RENNES

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr